

Février 2026

Évolutions 2025 à retenir : Introduction d'un nouveau type de béton, le béton pour ouvrage provisoire à durée de chantier, avec la désignation PROV.

La commande d'un Béton Prêt à l'Emploi, BPS ou BCP, doit impérativement comprendre les informations spécifiées dans la norme béton NF EN 206+A2/CN (2025).

Bétons à propriétés spécifiées (BPS)

BPS NF EN 206+A2/ CN ...C 30/37... XC4 XF4
XA1 (F)... D_{max} 22,4...S2... CI 0,40

Cette désignation reprend dans l'ordre :

- Le type de béton : BPS
- La conformité à la [norme](#) NF EN 206+A2/ CN (2025)
- La classe de résistance à la [compression](#) : C 30/37
- La ou les classes d'exposition : XC4, XF4, XA1 suivie de la lettre (F)
- La dimension maximale des granulats : D_{max} 22,4
- La classe de [consistance](#) : S 2
- La classe de teneur en chlorure : CI 0,40

Nota Bene : dans le cas de l'emploi de granulats recyclés, à partir de la classe R2 pour les bétons armés et R1 pour les bétons précontraints, la spécification doit indiquer la classe et le type de [gravillons](#) recyclés.

Nota Bene : la désignation peut aussi comprendre le type et la classe de ciment si celle-ci est spécifiée, conformément à la norme NF EN 197-1, soit par exemple CEM III/B 32,5 CE PM ES NF et les éventuelles additions.

Des caractéristiques complémentaires peuvent le cas échéant être demandées en plus des spécifications de base, avec des niveaux de performances contrôlées suivant des méthodes d'essais définies.

Cas particulier des bétons provisoires à durée de chantier (PROV)

PROV C20/5 XC1 S3 D20 CI 0,40 CEM I

Dans le cas des bétons pour ouvrage provisoire à durée de chantier (cf article correspondant), [la mention PROV remplace la désignation BPS](#) ; cette désignation doit figurer explicitement sur le bon de livraison.

Bétons à composition prescrite (BCP)

Les informations minimales pour définir les BCP sont :

- La référence à la norme NF EN 206+A2/ CN (2025),

- La teneur en ciment,
- Le type et la classe de résistance du ciment,
- Le rapport [\$\frac{e}{c}\$](#) ou la consistance du béton,
- La dimension maximale nominale des granulats ainsi que leur type, leur catégorie et leur teneur maximale en chlorures,
- Le cas échéant, le type, la quantité et l'origine des [adjuvants](#) et additions.

Auteur

Benjamin DAUBILLY



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 09/04/2026 © infociments.fr